

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**N°38/2024/ FRENELLES-EN-VEXIN**  
**PORTANT SUR DES TRAVAUX DE CAROTTAGE DES ENROBES ROUTE DES**  
**ROUEN (RD 6014)**  
**SAINT-JEAN DE FRENELLES - FRENELLES EN VEXIN.**

Le Maire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu les articles L 2213-1, L2213-2 et L2215-21 à 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de prendre des mesures nécessaires de signalisation routière,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu l'article R 44 du Code de la Route fixant les conditions dans lesquelles les mesures de signalisations doivent être prises,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travaux pour le carottage des enrobés pour le compte du CD 27, sur la commune déléguée de Boisemont, Route de Rouen – Saint Jean de Frenelles – 27150 FRENELLES EN VEXIN.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** À compter du 23 septembre 2024 et jusqu'à la fin des travaux de carottage des enrobés pour le compte du CD 27, route de Rouen – Saint Jean de Frenelles 27150 Frenelles en Vexin, la circulation sera alternée manuellement.

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation seront mis en place par la société NEXTROAD, située à DARDILLY, représenté par M. DEMOGET Julien ;

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Frenelles en Vexin.

**Article 4 :** Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention.


Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Andelys,
- L'Agence routière du Département de l'Eure de Vernon,
- Les Services d'Incendie et de Secours des Andelys,
- Le service mobilité de SNA
- La société NEXTROAD représenté par M. DEMOGET Julien.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Frenelles en Vexin  
Le 19/09/2024

Madame le Maire  
Aline BERTOU

Envoyé en préfecture le 20/09/2024  
Reçu en préfecture le 20/09/2024  
Publié le   
ID : 027-200085462-20240919-38\_2024ARRETE-AI

